

Annexe I

MALI

Programme d'assistance à mener par le Fonds au profit des victimes

Projet n°	TFV/MALI/2022/R1/001
Organisme chargé de l'exécution	Consortium d'organisations non gouvernementales
Lieu	Région de Gao (7ème région) Région de Mopti (5ème région) District de Bamako
Bénéficiaires	Les victimes et communautés ayant subi un préjudice du fait de la commission d'un crime commis depuis 2012 et relevant de la compétence de la Cour Pénale internationale
Crimes	Crimes contre l'humanité et/ou crimes de guerre
Objectif des activités planifiées	Apporter une assistance ayant valeur réparatrice, depuis les régions de Gao et Mopti ainsi que du District de Bamako, aux victimes des crimes les plus graves commis, à travers une approche holistique. En fonction des préjudices des victimes et de leur famille, l'assistance pourra prendre la forme de mesures de réhabilitation physique, de réhabilitation psychologique et de soutien matériel.
Activités planifiées	<p><u>Mise en œuvre des mesures de réhabilitation physique pour les femmes et les hommes victimes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référencement des victimes vers des centres de santé pour qu'elles bénéficient d'une prise en charge médicale et/ou paramédicale de leurs dommages physiques. • Collaborer avec le secteur médical pour la pérennité des soins nécessaires à une réhabilitation durable des victimes. <p><u>Mise en œuvre des mesures de support en santé mental et soutien psychosocial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'outils et techniques nécessaires à la gestion du stress et des traumatismes des acteurs locaux développés par ricochet, c'est à dire du fait de l'accompagnement des victimes ; • Accompagnement psychosocial individuel ou collectif afin de permettre à la victime et/ou à un groupe de victimes de gérer l'impact du crime sur leur santé mentale ; • Thérapies communautaires et dialogue communautaire afin de faciliter la détraumatisation des communautés, l'acceptation des victimes, et un travail sur le passé pour mieux construire le futur (notamment consultations communautaires sur les facteurs de conflits, des formations en gestion de conflit ainsi que des accompagnements au dialogue intracommunautaire et intercommunautaire et à l'éducation à paix, actions communautaires symboliques) ; • Sensibilisation des communautés sur la réconciliation et la cohésion sociale, la médiation, la défense des droits des victimes et le non-recours à la violence y compris aux viols et violences sexuelles dans des lieux publics comme privés ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer sur la situation des victimes et des communautés affectées par les cycles de violence pour faire connaître la situation des victimes et contribuer à la reconnaissance de leur situation et de leurs besoins en réhabilitation ; <p><u>Mise en œuvre des mesures de soutien matériel à valeur réparatrice pour les hommes et les femmes victimes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation professionnelle (telle que la formation en développement et gestion d'une activité génératrice de revenus, des activités de qualification) ; • Soutien à la diversification des moyens de subsistance ; • Soutien à l'entrepreneuriat y compris à travers un accès à des financements et des formations en management et en finance ; • Accès aux services financiers, en particulier au micro-crédit ; • Facilitation de la constitution d'épargne ; Facilitation de l'accès aux services de base tels que l'éducation/la scolarisation formelle et informelle. • Soutien d'actions de relèvement communautaire des localités ayant subi de gros dommages pendant les cycles de violence.
Financement	Autres ressources du Fonds